

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU MARIET (APM)

Chez M. Jean-Michel LEON
125 Route du Chainay 73340 ARITH

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 17 FÉVRIER 2024

Le 17 Février 2024 à 14 Heures, les adhérents de l'Association des Propriétaires du Mariet (APM) se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle à la salle Multi activités d'ARITH.

Étaient présents ou représentés 40 adhérents sur 79 adhérents de l'Association.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer.

Monsieur Daniel MORAND a présidé la séance et a remercié les adhérents pour leur présence.

Il a rappelé l'ordre du jour :

- Rappel des objectifs de l'APM,
- Intervention de Mme La Maire d'Arith
- Rapport moral présenté par M. Daniel MORAND,
- Rapport financier présenté par M. Joël FOUILLET,
- Comité 2024,
- Projets de l'APM 2024,
- Adhésion 2024,
- Questions ouvertes

I) RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'APM

Le président a rappelé les raisons de la création de notre Association Loi 1901 motivées par les nuisances constatées dues à la surfréquentation du plateau du Mariet. Elle a pour objet la préservation des propriétés privées et la sensibilisation des touristes au respect des règles à adopter, tout ceci afin que la cohabitation propriétaires et promeneurs se passe dans de bonnes conditions.

Elle compte à ce jour 79 adhérents.

Le conseil d'administration est composé de 6 membres élus pour trois ans.

Notre Association travaille en collaboration avec la Mairie et le Parc Naturel Régional des Bauges dans le but commun d'optimiser la préservation du site.

II) INTERVENTION DE MME LA MAIRE D'ARITH

Mme La Maire a réaffirmé la collaboration de la commune dans les objectifs poursuivis par l'APM ainsi que celle du PNR avec notamment la mise à disposition de deux personnes en service civique. Ces dernières participent à la sensibilisation des visiteurs du Plateau du Mariet. Cette action devrait être reconduite en 2024 durant deux mois.

Par ailleurs, il a été décidé de faire appel auprès du Parc à un service de garde champêtre. Ces agents assermentés seraient sous la responsabilité de la commune. Le conseil municipal a décidé de prendre à sa charge 4 journées ou 8 demi-journées pour 2024.

III) RAPPORT MORAL / RAPPEL DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2023

Deux ½ journées consacrées à l'entretien du sentier de la boucle du lac ainsi qu'au nettoyage des abords du lac ont été organisées.

En outre, un chemin communal a été réhabilité en collaboration avec la Mairie. A cet effet, deux pancartes de direction indiquant le lac ont été apposées. L'objectif étant d'orienter au mieux le passage des visiteurs.

Par ailleurs, des balises interdisant le bivouac et les feux ont été implantées à GRESON et au DZE. La Mairie a participé pour 50% à l'achat de ces balises. Pour rappel, la balise du DZE a fait l'objet d'un vol, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie. Une nouvelle balise a donc dû être rachetée. L'arrêté préfectoral du 4 mai 2023 interdisant les feux a également été affiché au bord du lac.

De surcroît, le projet d'ouverture de l'alpage a pu voir le jour. En effet, certains adhérents de l'APM ont fait ressortir l'avancée de la forêt sur l'alpage et notamment des sapins qui colonisent de plus en plus de parcelles. Une demande de ces mêmes propriétaires est de faire une coupe de ces sapins afin de revenir à un alpage plus ouvert, comme il était par le passé.

Après avoir identifié les différentes parcelles concernées, l'APM a pu envoyer à leurs propriétaires un courrier avec un coupon-réponse afin d'avoir leur aval. On note 20 parcelles concernées pour 35 propriétaires avec plusieurs cas d'indivision. Des pourparlers sont en cours avec une entreprise qui pourrait intervenir pour mener à bien le projet.

De plus, au cours de la période estivale, des journées de sensibilisation et d'information des visiteurs ont été organisées sur le site. Nous notons environ 120 personnes rencontrées en 6 séances.

D'autre part, l'APM a poursuivi son travail avec la commune d'Arith. Une réunion a eu lieu avec Mme TRAHAND et M. CAMPILLO afin de faire le bilan sur l'année 2023.

On note également l'implication de l'APM par le biais de Mme La Maire dans le Projet de Savoie Grand Revard. Ce projet intitulé "schéma de cohérence des activités de pleine nature" a pour but de gérer de manière plus cohérente les relations entre les pratiquants des activités de pleine nature et les propriétaires. Ceci concerne SAVOIE GRAND REVARD (dont Les Déserts, St François de Sales et Arith).

Enfin, il a été abordé le sujet du débardage du bois du Mariet du Haut.

Mme La Maire a rappelé que ceci était une coupe sanitaire obligatoire du fait du bostryche.

Suite aux dégâts générés du fait des intempéries, COFORET a produit un devis de 15 000 euros concernant la remise en état des prés et du chemin. Le nivellement du terrain a eu lieu fin décembre 2023. Le réensemencement des prés aura lieu au printemps.

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité.

IV) RAPPORT FINANCIER

Joël FOUILLET a présenté le rapport financier :

Solde 2022 :	1 332,00 euros
Recettes :	+1475,00 euros
Dépenses :	- 1 732,00 euros

Solde 2023 :	1 075,00 euros

Projection pour 2024

Recettes adhésions +solde 2023 :	+2 125,00 euros
Dépenses :	-1 686,00 euro

Solde positif estimé :	439,00 euros

(Les dépenses comprennent : hébergeur site WEB, entretien sentier, journée adhérents, communication, frais administratifs, assurance et divers).

Le rapport financier a été adopté à l'unanimité.

V) ELECTION DU BUREAU

Tous les trois ans, un tiers sortant doit être désigné afin de renouveler le comité. C'est ainsi que Daniel MORAND et Colette FAVRE ont été tirés au sort lors de la dernière réunion du bureau.

Ces derniers se sont à nouveau portés volontaires pour remplir les mêmes fonctions. Il n'y a pas eu d'autres candidatures. Ils ont été réélus à l'unanimité.

VI) LES ACTIONS POUR 2024

Il faudra poursuivre l'engagement pris par l'APM d'entretenir le sentier de la boucle et du tour du lac au moins deux fois par an pour des raisons de sécurité et afin de canaliser les promeneurs.

D'autre part, le projet d'ouverture de l'Alpage va se poursuivre en 2024. Une réunion avec tous les propriétaires concernés aura lieu sur place. Des organismes pouvant subventionner ce type d'action seront contactés.

Des nouvelles journées de communication auprès des visiteurs auront lieu lors desquelles tous les adhérents seront conviés. Un calendrier sera établi afin que les bénévoles puissent s'inscrire pour participer à ces journées.

La communication sera étendue vers d'autres associations.

De plus et sous réserve que le budget de l'APM le permette, une journée supplémentaire pourra être prise pour que le garde champêtre puisse intervenir sur place.

VII) ADHESION 2024

Le montant de la cotisation pour l'année 2024 reste le même que pour 2023, soit 15 euros.

VIII) RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU SITE WEB

Monsieur le Président a rappelé l'existence du site WEB géré et mis à jour par Guillaume LEON et incite les adhérents à le consulter.

L'objectif est d'avoir un lien plus direct entre les adhérents et le comité.

Jean-Michel LEON fait une présentation du site et rappelle les chemins d'accès :

Lien du site : <http://lemariet-apm.fr>

Accès espace adhérents :

- identifiant : *apm*

-Mot de passe : *lemarietAPM73@*

IX) FOIRE AUX QUESTIONS

L'idée de groupes de projets a été abordée concernant plus particulièrement la préservation du chemin ainsi que le développement de la communication.

Fin de séance

En fin de séance, les adhérents présents à l'assemblée ont été invités à renouveler leur adhésion. Le verre de l'amitié a clôturé la journée.

